Examen	
le 18/09/2014	Avis FAVORABLE pour la ré- estuarisation du site dans une démarche prospective
	par étapes. Unanimité
	le 18/09/2014

Exposé:

Le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des étangs du Petit et du Grand Loc'h aborde la problématique de la continuité écologique à la fois piscicole et sédimentaire. En effet, l'ouvrage de sortie en mer de la Saudraye, situé au niveau de la plage du Loc'h, limite fortement la migration des poissons et influe, dans une mesure non définie, sur le déplacement des sédiments.

L'aménagement de cet ouvrage de sortie en mer est rendu nécessaire afin de lui permettre de répondre aux dispositions réglementaires liées :

- à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE);
- à la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA);
- au Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) Loire Bretagne ;

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe comme objectif pour 2015 l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau. A ce titre, la masse d'eau de la Saudraye est classée en risque de non atteinte du bon état écologique compte tenu des altérations hydrologiques, morphologiques et de la continuité écologique.

Un bureau d'étude a été missionné en 2013 pour proposer au comité consultatif de la réserve des scénarios d'aménagement de cet ouvrage afin d'en améliorer la transparence.

Pour en analyser les avantages et les inconvénients, chaque scénario a été évalué au travers de plusieurs critères. La modification de l'hydrologie du site induite dans les différents scénarios va provoquer des modifications plus ou moins importantes des habitats et des espèces présents sur la réserve. La réserve se situe dans le périmètre du site Natura 2000 « Rivière Laïta, Pointe du Talud, Etangs du Loc'h et de Lannénec ».

L'avis du CSRPN est sollicité pour le choix du scénario le plus pertinent pour le patrimoine naturel actuel et futur de cette réserve.

L'ouvrage concerné par cette étude est l'exutoire en mer de la Saudraye. Les quatre scénarios sont les suivants :

- Effacement total de l'ouvrage ;
- 2. Enlèvement des clapets à marées ;
- 3. Remplacement des clapets à marées par la mise en place d'un système de vannage automatisé ;
- 4. Aménagement des clapets à marées avec des raidisseurs.

Rapport de Pierre Jégouzo :

Les deux premiers scénarios aboutissent à une ré-estuarisation des marais du Loc'h. Ils induisent un changement complet de la réserve naturelle dans sa définition et ses caractéristiques actuelles.

Le rapporteur suggère de privilégier le scénario 3 : aménagements avec un certain nombre de variantes au niveau des vannes. Cette solution peu onéreuse permettrait la remontée plus aisée des espèces piscicoles migratrices (anguille, truite de mer).

Le système de vannes à fermeture retardée ou partielle, proposé dans le scénario 3, entraînerait en effet une remontée d'eau salée plus importante qu'actuellement, au moins dans la partie aval du Petit Loc'h. Les mesures de salinité y montrent déjà des valeurs de salinité proches de celle de l'océan voisin ; les clapets ne sont donc nullement hermétiques et laissent passer une quantité significative d'eau de mer dans le Petit Loc'h.

Cette conclusion est renforcée par les pêches électriques effectuées sur le marais où sur la Saudraye qui montrent une abondance non négligeable d'anguilles qui semble indiquer que les civelles surmontent donc assez aisément l'obstacle que constitue l'ouvrage de sortie en mer.

Les modifications proposées sur les vannes ne pourraient donc que renforcer les facilités de passage des espèces piscicoles.

<u>Débat :</u>

Plusieurs scientifiques soulignent l'intérêt écologique du rétablissement d'un habitat estuarien : intérêt pour le fonctionnement des écosystèmes, nurserie de plusieurs espèces de poissons... Cet intérêt se situe au niveau régional. En effet, une restauration constituera probablement un gain pour le patrimoine naturel régional. Il est dommage que cet aspect n'ait pas été abordé précisément dans l'étude préalable, et que l'intérêt sur les habitats marins et estuariens notamment n'ait pas été souligné, car si certains habitats actuels disparaissent, d'autres habitats naturels d'intérêt communautaire apparaîtront et la qualité globale du site devrait être maintenue.

Le CSRPN note des insuffisances en termes de données (analyse écologique du site, analyse des gains et des pertes, liste des habitats naturels, taux de salinité, géomorphologie, cartographie...) et d'argumentation (analyse multi-critères inadaptée). Il manque également une modélisation poussée de la submersion ainsi qu'une analyse des démarches similaires de ré-estuarisation en Bretagne.

Le scénario 1 propose donc une ré-restuarisation totale de La Saudraye, y compris en termes de mouvements sédimentaires. Le scénario 2 permet le même type de ré-estuarisation des habitats tout en conservant un frein aux mouvements sédimentaires. Les scénarios 3 et 4 peuvent être des étapes vers une ré-estuarisation, à condition que le réglage d'ouverture des vannes autorise des entrées de mer plus importantes qu'actuellement.

Enfin la DREAL précise qu'elle attend du CSRPN un avis qui, au travers du cas d'espèces, offre une perspective plus large pouvant servir de fil directeur pour d'autres territoires confrontés à la même problématique.

Avis du CSRPN:

En conclusion, malgré les manques et incertitudes essentiellement liés au manque de recul vis-àvis de ce type d'expérience en Bretagne, le dossier sous sa forme actuelle suffit à permettre aux membres du CSRPN de donner un avis d'orientation. En effet, eu égard à l'importance régionale des milieux estuariens pour la faune marine et pour les végétations halophiles à saumâtres, le CSRPN recommande une démarche qui, à terme, devra aboutir à une renaturalisation et donc à une ré-estuarisation totale du site ; cette évolution devant impérativement apparaître dans le plan de gestion. Cette démarche prospective doit être menée par étapes afin, d'une part, de tenir compte des contraintes liées aux activités de gestion locales et,d'autre part, de permettre la mise en place d'un observatoire qui puisse devenir un réel lieu d'observation et de suivi de ce type d'expérimentation, tant au niveau des espèces et habitats terrestres que marins.

Rennes, le 3 novembre 2014 La Vice-présidente du CSRPN,



Sandrine Derrien